

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social :Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2003 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2004. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mourad Guellaty et ORGA AUDIT.

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

En milliers de dinars

BILAN ARRETE AU

<i>ACTIF</i>	<i>NOTES</i>	<i>31/12/03</i>	<i>31/12/02</i>
Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	A1	91 897	73 797
Créances / établis. bancaires et financiers	A2	245 141	398 327
Créances sur la clientèle	A3	2 998 574	2 944 102
Portefeuille-titre commercial	A4	139 707	281 039
Portefeuille d'investissement	A5	222 623	224 200
Valeurs immobilisées	A6	72 506	75 887
Autres actifs	A7	234 823	231 471
TOTAL ACTIF		4 005 271	4 228 823
PASSIF			
Banque Centrale, CCP	P1	79 985	263 694
Dépôts et avoirs/établis. bancaires et financiers	P2	38 699	156 319
Dépôts de la clientèle	P3	2 276 988	2 193 429
Emprunts et ressources spéciales	P4	891 117	947 961
Autres passifs	P5	290 304	242 550
TOTAL PASSIF		3 577 093	3 803 953
CAPITAUX PROPRES			
Capital		124 300	124 300
Réserves		248 077	243 642
Autres capitaux propres		37 347	37 295
Actions propres		- 63	112
Résultats reportés		3	4
Résultat de la période		18 514	19 517
TOTAL CAPITAUX PROPRES	C1	428 178	424 870
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 005 271	4 228 823

STB-(suite)-

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

En milliers de dinars

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU

	<i>Notes</i>	<i>31/12/03</i>	<i>31/12/02</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		245 980	261 472
Intérêts et revenus assimilés		182 042	192 386
Commissions perçues		34 277	34 727
Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières		21 400	25 564
Revenus du portefeuille d'investissement		8 261	8 795
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-129 064	-137 236
Intérêts encourus et charges assimilées		-126 861	-134 741
Commissions encourues		-2 203	-2 495
PRODUIT NET BANCAIRE	R1	116 916	124 236
Dotations/provisions et résultat des correc de valeurs/créances hors bilan et passif	R2	4 012	-23 115
Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investit	R3	-14 775	881
Autres produits d'exploitation (+)		2 018	1 770
Frais de personnel (-)	R4	-65 664	-62 552
Charges générales d'exploitation (-)	R5	-17 237	-19 286
Dotations aux amortissements (-)		-6 565	-6 935
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 705	14 999
Solde en gain / pertes provenant des autres éléments extra-ordinaires (+)		1 441	5 803
Impôts sur les sociétés (-)		-1 632	-1 285
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		18 514	19 517
RESULTAT NET DE LA PERIODE		18 514	19 517

STB-(suite)-

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

En milliers de dinars

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>31/12/03</i>	<i>31/12/02</i>
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données		685 533	704 596
Crédits documentaires		193 052	230 148
TOTAL PASSIF EVENTUEL	E1	878 585	934 744
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement donnés		55 846	72 801
Engagements de remboursement de l'Etat		149 000	0
Engagements sur titres		12 557	8 361
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	E1	217 403	81 162
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Engagements de financement reçus		48 414	90 118
Garanties reçues		509 338	542 327
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	E1	557 752	632 445

En milliers de dinars

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2003</i>	<i>31/12/2002</i>
<u>ACTIVITE D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		233 495	238 898
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-128 981	-143 117
Dépôts/retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-68 776	62 324
Prêts et avances/remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-47 603	-302 532
Dépôts de la clientèle		84 735	103 863
Acquisitions/cessions des titres de placement		66 300	-51 489
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-74 150	-67 947
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		38 859	115 224
Impôts sur les sociétés		-460	-1 982
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION		103 419	-46 758
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>			
- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		10 371	7 172
- Acquisitions/cessions sur portefeuille investissement		-14 984	-8 188
- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-3 184	-7 466
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE A L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		-7 797	-8 482
<u>ACTIVITE DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'action		-175	0
Emission/remboursement d'emprunts et ressources spéciales		-57 382	-46 430
Dividendes versés		-14 927	-18 065
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE A L'ACTIVITE DE FINANCEMENT		-72 484	-64 495
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		23 138	-119 735
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		150 282	270 017
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES DE FIN D'EXERCICE	F1	173 420	150 282

STB-(suite)-

PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2003 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES.

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des intérêts et agios sur prêts auprès de la clientèle.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts échus sur crédits à long et moyen terme et relatifs à l'exercice en cours sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et sont présentés en soustraction du poste "créances sur la clientèle". Ces intérêts ne sont pris en compte de résultat que lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des intérêts sur crédits ressources spéciales est faite sur la base de la classification opérée par l'ex-BDET et de l'ex-BNDT.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ».

Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont calculés par la STB lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, les systèmes ex BDET et ex BNDT calculent automatiquement les intérêts de retard sur principal et sur intérêts, sur la base de la convention signée par le client, même en absence de règlement ou de consolidation.

Ces intérêts sont passés en produits pour les clients classés par les ex banques en A ou en B1 et réservés si le client est classé en B2-B3 ou B4.

La classification considérée est celle effectuée par les systèmes des ex banques.

STB-(suite)-

2.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents.

Le portefeuille titres détenu par la banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

Portefeuille d'investissement et revenus y afférents.

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;

Les titres à revenus fixes acquis par la banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires).

- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date de transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement".

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Les titres représentant des participations-financement.

Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste "Revenus du portefeuille-titre d'investissement".

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

Portefeuille titre commercial et revenus y afférents.

Le portefeuille-titres commercial détenu par la banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (bons de trésor ordinaires et les bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les titres émis par l'Etat (bons de trésor) et acquis par la banque dans le cadre de son activité d'intermédiation (titres acquis en vue de leur placement auprès de la clientèle) sont comptabilisés en titres de transaction. La partie des titres rétrocédée à la clientèle est présentée de façon compensée en déduction du poste "Titres de transaction".

Les revenus afférents à ces titres et les charges relatives à leur rétrocession aux clients sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée et sont présentées d'une manière compensée.

2.3. Provisions pour risques sur prêts et participations.

Provisions pour risques sur prêts.

STB-(suite)-

La provision pour risques sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n°91-24, telle que modifiée par les circulaire BCT n°93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A	- Actifs courants
B1	- Actifs nécessitant un suivi particulier
B2	- Actifs incertains
B3	- Actifs préoccupants
B4	- Actifs compromis
B5	- Actifs contentieux

Le taux de provisionnement retenu par la STB correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

➤ B2 : actifs incertains	20%
➤ B3 : actifs préoccupants	50%
➤ B4 : actifs compromis	100%
➤ B5 : Actifs contentieux	100%

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique "Autres postes de passifs".

Provisions sur participations.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Provisions pour écart de conversion

L'écart de conversion représentant la différence entre les soldes des comptes libellés en monnaies étrangères tenus au cours fixes et leur réévaluation au cours de l'arrêté du bilan est à provisionner à hauteur de 50%. Cette provision apparaît au compte 51400. La provision constatée n'a pas été actualisée au cours de l'exercice 2003.

2.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectuées par la clientèle, et ce conformément à la circulaire BCT n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

2.5. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la banque et bénéficiant d'une prise en charge par Tunis Re de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la STB encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.6. Comptabilisation des opérations libellées au monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du

STB-(suite)-

cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « écart de conversion 38391 ».

Sa répercussion en résultat est effectuée par le biais d'une provision pour perte de change égale à 50% du solde du compte.

La provision constatée n'a pas été actualisée au cours de l'exercice 2003.

2.7. Valeurs immobilisées.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10-15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%

3- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3-1- Cession de créances.

Après la cession en 2002 de deux lots de créances, la STB a procédé en 2003 à la cession à la Société Tunisienne de Recouvrement (STRC) d'un troisième lot qui se détaille comme suit :

Montant des engagements cédés	+ 13 711 mD
Reprise d'agios réservés	- 2 171 mD
Reprise de provisions	- 11 418 mD
Versements reçus	- 12 mD
Frais à récupérer	+ 2 mD
Plus value	+ 197 mD

PRIX DE CESSION 309 mD

3-2- Bonification d'intérêts.

Les impayés en intérêt et en principal sur les projets touristiques sont pris en charge par l'Etat à concurrence de la bonification revenant à ces projets.

En 2003 cette prise en charge s'est traduite par :

- La transformation de créances / clientèle en créances sur l'Etat remboursables sur 15 ans moyennant une rémunération au TMM, pour un total de 10 055 Md.
 - La reprise d'agios réservés et la comptabilisation d'un produit pour 5 928 Md.
- A noter qu'en 2002 les agios réservés ont été transférés en provision.
- La comptabilisation d'un produit de 4 787 mD relatif aux intérêts courus au cours des exercices 2002 et 2003, sur ces créances sur l'Etat.

3-3- Prise en charge de la ligne extérieure par l'Etat.

En vertu de la convention signée entre le Ministère des Finances et la STB le 27 Mars 2004, l'Etat s'est engagé à rembourser les dettes de la STB en vers la Banque Africaine de Développement à concurrence de 149 000 mD.

Cette prise en charge s'est traduite par :

- L'annulation de la dette envers la BAD pour 143 511 mD
 - La constatation d'une créance sur l'Etat pour 5 489 mD
 - L'affectation de ce montant (149 000 mD) aux comptes de provisions.
 - La constatation parmi l'hors bilan d'un engagement de remboursement de l'Etat pour un montant de 149 000 mD.
- Il est à noter qu'au sens de l'article 5 de la dite convention, la STB n'est tenue de rembourser ce montant à l'Etat que si elle retrouve son équilibre financier :
- La constitution de provisions conformément aux règles en vigueur.
 - La rémunération du capital social.
 - La réalisation d'une rentabilité des capitaux propres conforme à la moyenne du secteur bancaire.
 - La distribution d'un dividende conforme aux dispositions statutaires.
 - Le respect des ratios réglementaires et notamment le ratio de solvabilité des capitaux propres.

3. NOTES AUX ETATS FINANCIERS (exprimés en milliers de dinars).

STB-(suite)-

Note A1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2003 un solde de 91 897 mD contre 73 797 mD au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

LIBELLE		31/12/2003	31/12/2002
Caisses, Monnaies étrangères, Travellers chèques		18 856	19 359
Caisses		17 331	17 161
Monnaies étrangères		1 525	2 198
Travellers chèques		0	0
Banques Centrales de tunisie, CCP et TGT		73 041	54 438
BCT Dinars		37 783	20 553
BCT Devises		34 383	33 194
CCP		871	687
TGT		4	4
Total Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT		91 897	73 797

- Les comptes BCT présentent plusieurs suspens anciens qu'il y a lieu d'apurer.
- Ces suspens demeurent liés à des risques opérationnels et à une inadéquation du système du contrôle interne. Toutefois, la banque a engagé une mission d'analyse, d'investigation et d'apurement.
- Ces suspens sont détaillés au niveau de l'annexe 1.

Note A2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2003 un solde de 245 141 mD contre 398 327 mD au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

LIBELLE		31/12/2003	31/12/2002
Créances sur les établissements bancaires		21 552	114 962
Banques résidentes		140	58
Banques non résidentes		21 306	114 798
Compte de suspens (contre valeurs positions de change)		106	106
Organismes financiers		0	0
Institutions financières		223 589	283 365
Banques résidentes		174 261	208 623
Banques non résidentes		49 328	74 742
Total Créances sur les Etab. Banc. & Financ		245 141	398 327

- Les comptes correspondants présentent plusieurs suspens anciens qu'il convient d'apurer.
- Ces suspens sont détaillés au niveau de l'annexe 1.

STB-(suite)-

Note A3 : Créances sur la clientèle.

La rubrique créances sur la clientèle accuse au 31 décembre 2003 un solde de 2 998 574 mD contre 2 944 102 mD au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Comptes ordinaires débiteurs	320 686	340 233
Comptes débiteurs et créances rattachées	440 403	451 973
Agios réservés	-49 014	-62 838
Provisions	-35 581	-48 902
Provisions / affectation prise en charge Etat	-35 122	0
Autres concours à la clientèle	1 788 480	1 586 024
Crédits à la clientèle et créances rattachées	1 842 331	1 573 847
Créances prises en charge par l'Etat	93 292	86 443
Bonification d'intérêt	54 858	48 362
Agios réservés	-78 769	-61 613
Provisions	-53 580	-61 015
Provisions / affectation prise en charge Etat	-69 652	0
Crédits sur ressources spéciales	889 408	1 017 845
Crédits et créances rattachées	1 214 851	1 302 085
Agios réservés	-262 812	-245 438
Provisions	-41 491	-38 802
Provisions sur affectation prise en charge Etat	-21 140	0
Total Créances sur la clientèle	2 998 574	2 944 102

Le rapprochement des engagements sur la clientèle pris en compte au niveau de la situation risque et ceux présentés au niveau des états financiers dégage un écart global net de 1 990 mD détaillé au niveau de l'**annexe 2**

Les rubriques agios réservés et provisions suscitent les remarques suivantes :

Agios réservés :

- le rapprochement des agios réservés pris en compte au niveau de la situation risque et ceux présentés au niveau des états financiers dégage un écart de 270 mD (voir **Annexe 3**).

- Les comptes de commissions sur CREDOC n'ont pas fait l'objet de réservation.

De même pour les commissions de dépassements sur comptes courants.

- 72193090 Récupération frais de gestion de dépassement.
- 72193080 Récupération frais étude dossier DAD.

- la variation des comptes d'agios réservés s'analyse comme suit :

Solde extra comptable au 31/12/2002 (brut)	561 236
Réaffectation des agios réservés en provisions	-28 054
Réservation de l'année 2003 (brut)	155 540
Reprise d'agios réservés (brut)	-53 646
Abandon	-21 156
Cession de créances (brut)	-2 171
Réaffectation / abandon conditionnel	-5 227
Régularisation d'agios réservés/CCA	281
Solde au 31/12/2003 (brut)	606 803
Intérêts de retard au 31/12/03	-205 020
Solde extra comptable au 31/12/03 (net)	401 783
Solde au 31/12/03 (comptable)	401 549
Ecart	234

Brut : compte tenu des intérêts de retard

Net : Compte non tenu des intérêts de retard

- Les comptes d'agios réservés se détaillent au 31/12/2003 comme suit :

STB-(suite)-

N° COMPTE	LIBELLE	SOLDE
38 751 260	Agios réservés / compte courant	46 996
38 751 400	Commissions réservées / avals et cautions	1 983
38 751 710	Commissions réservées / CREDOC	35
38 751 380	Agios réservés / régularisation soldes débiteurs	60
38 751 270	Agios réservés / crédits moyen terme	20 376
38 751 420	Agios réservés / créances moyen terme consolidés	51 964
38 751 810	Agios réservés / créances garanties par l'Etat	6 368
38 751 690	Agios réservés / ressources spéciales	262 812
38 751 650	Agios réservés / créances prises en charge par l'Etat	10 674
38 751 730	Agios réservés / CCA	281
TOTAL		401 549

Provisions :

- La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

- Solde au 31/12/2002	208 745
- Réaffectation des agios réservés en provisions/participations	28 054
- Dotations aux provisions	42 867
- Reprise / provisions	-47 523
- Réaffectation des agios réservés en provisions (bonification résiduelle)	276
- Provision / ressources prises en charge par l'Etat	149 000
- Régularisation d'agios réservés /participation (SEDAT)	-2 745
Solde au 31/12/2003	378 674

- Les comptes de provisions se détaillent au 31/12/2003 comme suit :

N° COMPTE	LIBELLE	SOLDE
29 921 010	Provision / comptes débiteurs	11 779
29 921 020	Provision / comptes débiteurs	23 803
29 931 010	Provision / comptes débiteurs (prise en charge Etat)	35 122
49 920 000	Provision / comptes courants associés	1 429
29 919 010	Provision / autres concours	17 386
29 919 020	Provision / autres concours	33 499
29 919 030	Provision / participations rétrocédées	1 267
29 931 030	Provision / autres concours (prise en charge Etat)	69 652
29 918 010	Provision / crédits ressources spéciales	11 546
29 918 020	Provision / crédits ressources spéciales	29 945
29 931 020	Provision / crédits ressources spéciales (prise en charge Etat)	21 140
40 930 000	Provision / fond SICAR	2 781
30 492 000	Provision / emprunt obligataire	650
30 390 000	Provision / placements	591
41 921 000	Provision / participations	66 617
52 910 000	Provision / engagements par signature	8 542
52 920 000	Provision / engagements par signature	8 170
52 940 000	Provision / engagements par signature (prise en charge Etat)	23 086
51 500 000	Provision / litiges	8 659
51 400 000	Provision / pertes de change	3 009
TOTAL		378 674

Les travaux de classification et d'évaluation des risques font ressortir une couverture adéquate des risques encourus sur les engagements clientèles par des garanties, agios réservés et provisions.

Note A4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde de ce poste s'élève à 139 707 mDT au 31 décembre 2003 contre 281 039 mDT au 31 décembre 2002 et se répartit comme suit :

Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenu fixe émis par l'Etat et de titres à revenus variables.

Au 31 décembre, sa composition est la suivante :

STB-(suite)-

LIBELLE				31/12/2003	31/12/2002
Titres de placement				1 992	1 936
Bons de trésor ordinaire				0	573
Bons de trésor à court terme				48 362	127 815
Bons de trésor assimilables				88 483	154 840
créances et dettes rattachées				3 343	4 185
Provisions pour dépréciation				-591	-591
Intérêts perçus d'avance				-1 882	-7 719
Total Créances sur les Etab. Banc. & Financ				139 707	281 039

Note A5 : Portefeuille-titres d'investissement.

Le portefeuille-titres d'investissement présente au 31 décembre 2003 un solde 222 623 mD contre 224 200mD au 31 décembre 2002. cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLE				31/12/2003	31/12/2002
Titres d'investissement				16 016	17 103
Titres de participation				276 429	259 006
Parts de dividendes dont le droit est établis				226	2 218
Valeurs brutes				292 671	278 327
Provisions				-70 048	-28 360
Intérêts capitalisés réservés				0	-25 767
Valeurs nettes				222 623	224 200

Au cours de l'exercice 2003 les agios réservés sur les créances converties en participations ont été transférés au niveau des provisions sur participations

Les participations et les provisions y afférentes sont détaillées au niveau de l'**annexe 4**.

Note A6 : Valeurs immobilisées.

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 72 506 md au 31 décembre 2003. les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2003 se détaillent comme suit :

LIBELLES	VALEUR BRUTE AU 31/12/02	MOUVEMENTS ACQ/CESSION 2003	VALEUR BRUTE AU 31/12/03	AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/02	DOTATION AU 31/12/03	SORTIE AMORTISSEMENT ACTIFS	AMORTISSEMENT AU 31/12/03	VALEUR COMPTABLE NETTE
Immobilisations incorporelles	6 114	57	6 171	4 721	781	-43	5 459	712
Logiciel informatique	4 362	43	4 405	3 469	493	-43	3 919	486
Droit au bail	57		57	0			0	57
Frais d'étude et développement	1 695	14	1 709	1 252	288		1 540	169
Immobilisations corporelles	133 570	2 348	135 918	59 076	5 539	-491	64 124	71 794
Terrains	17 354		17 354	0			0	17 354
Constructions	52 021	237	52 258	12 673	1 108		13 781	38 477
Autres	64 195	2 111	66 306	46 403	4 431	-491	50 343	15 963
TOTAL	139 684	2 405	142 089	63 797	6 320	-534	69 583	72 506

A noter que :

- Aucun inventaire physique des immobilisations ne nous a été communiqué.
- Les droits au bail ne font pas l'objet d'amortissement.

STB-(suite)-

Note A7 : Autres actifs.

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2003 un solde de 234 823 mD contre 231 471 mD au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Comptes d'attente et de régularisation	130 151	120 036
Autres	104 672	111 435
TOTAL	234 823	231 471

Cette rubrique appelle de notre part les remarques suivantes :

- Les comptes inter siège (35 100 xxx) et (35 200 xxx) présentent des suspens anciens qu'il convient d'apurer. Par ailleurs, les suspens débiteurs non identifiés et relatifs à l'intersiège sont provisionnés à concurrence de 1 085 056 DT.
- Certains comptes d'encaissement présentent pour quelques agences des écarts entre l'inventaire au 31 décembre 2003 et le solde comptable à la même date. Il convient de vérifier la régularisation de ces écarts et de provisionner les insuffisances d'inventaire éventuelles.
- Le compte écart de conversion dont le solde au 31 décembre 2003 s'élève à 10 189 mD enregistre la différence entre les soldes des comptes en devises y compris les positions de change tel que figurant dans la balance dinars (au cours fixe) et le solde de ces mêmes comptes en devises convertis au cours moyen BCT à la date d'arrêt.

Ce compte englobe outre les différences de conversion, certaines erreurs de comptabilisation qu'il y lieu d'analyser et de corriger.

Le compte « écart de conversion » est provisionné au 31 décembre 2003 à hauteur de 3 009mD.

La différence entre les positions de change actualisées au cours de la clôture et leurs contre-valeurs en dinars est transférée à chaque clôture d'exercice au niveau de l'écart de conversion.

- Le rapprochement des comptes de la société de recouvrement figurant à l'actif du bilan avec ceux pris en compte au niveau de la situation risque (confirmé par la situation réelle) dégage un écart de 2 334 mD.
- Les comptes relatifs aux opérations de télécompensation présentent plusieurs suspens et plusieurs erreurs d'imputation comptables. Il s'agit notamment du compte 38751750 « lettres de change à télécompenser »

Note P1 : BCT ET CCP.

Cette rubrique dégage au 31 décembre 2003 un solde de 79 985 dinars contre 263 694 dinars au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
BCT Compte en dinars	0	0
BCT Compte en devises	877	91 716
BCT Compte BDET et BNDD	137	137
Valeurs données en pension à terme	0	34 000
Appels d'offres	78 900	137 600
Dettes rattachées	71	241
TOTAL BCT et CCP	79 985	263 694

Note P2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Cette rubrique présente au 31 décembre 2003 un solde de 38 699 mD contre

156 319 mD au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Etablissements Bancaires	31 186	48 914
Banques de dépôts	57	273
Banques d'investissement	0	461
Organismes financiers	1 041	1 221
Banques non résidentes	30 088	46 959
Autres	7 513	107 405
TOTAL DEPOT ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS	38 699	156 319

STB-(suite)-

Note P3 : Dépôts et avoirs de la clientèle.

Le solde de ce poste s'élève à 2 276 988 mD au 31 décembre 2003 contre 2 193 429 mD au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Dépôts de la clientèle	782 054	768 997
Comptes à vue	553 645	536 264
Comptes en dinars convertibles	60 974	57 907
Comptes en devises	167 435	174 826
Autres dépôts et avoirs	1 494 934	1 424 432
Comptes d'épargne	1 089 696	1 031 492
Comptes à terme	175 172	136 080
Bons de caisse	119 310	108 754
Autres produits financiers	40 966	88 796
Autres sommes dues à la clientèle	69 790	59 310
Total dépôts et avoirs de la clientèle	2 276 988	2 193 429

Note P4 : Emprunts et ressources spéciales.

Le solde de ce poste s'élève à 891 117 mD au 31 décembre 2003 contre 947 961 mD au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Emprunts obligataires	89 126	96 444
Ressources spéciales	781 974	832 663
Intérêts à payer	20 017	18 854
Total dépôts et avoirs de la clientèle	891 117	947 961

Cette variation résulte principalement de :

- La prise en charge par l'Etat de la ligne spéciale BAD 6 pour un montant de 149 000 mD.
- L'emprunt syndiqué d'un montant de 100 000 milles euros contracté par la STB

Note P5 : Autres Passifs.

Le solde de ce poste s'élève à 290 304 mD au 31 décembre 2003 contre 242 550 mD au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Provision prise en charge Etat	23 086	
Provision sur hors bilan	16 713	20 111
Provision pour risque divers	8 659	8 659
Provision pour pertes de changes	3 009	2 306
Etat impôts et taxes et dettes sociales	13 798	15 367
Créditeurs divers	2 503	2 438
Comptes de régul passif	222 536	193 669
Total autres passifs	290 304	242 550

Cette rubrique appelle de notre part les commentaires suivants :

- Le compte provision pour risques divers enregistre un solde de 8 659 mD (Voir **Annexe 5**).

Cependant, certains comptes enregistrent des suspens débiteurs ou des insuffisances d'inventaire non provisionnés. L'insuffisance sur ces comptes s'élève à 10 489 mD (Voir **Annexe 6**).

Cette insuffisance de provision est cependant compensée par des agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat qui s'élèvent au 31 décembre 2003 à 10 674 mD.

STB-(suite)-

Note C1 : Capitaux propres.

Le capital social s'élève au 31/12/2003 à 124 300 mD composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune libérées en totalité.

Les mouvements sur les capitaux propres de la banque avant affectation du résultat de la période se détaillent comme suit :

LIBELLE	Solde avant affectation au 31/12/2002	Affectation resultat 2002	Solde après affectation au 31/12/2002	autres imputations	Solde au 31/12/2003
Capital	124 300	-	124 300		124 300
Réserves	187 025	5 848	192 873	-1583 (6)	191 290
Prime de fusion	56 617	-	56 617	170 (2)	56 787
Actions propres	112	-	112	-175 (3)	-63
Autres capitaux propres	37 295	-	37 295	52 (4)	37 347
Résultats reportés	4	-4	0	3 (5)	3
Résultat de la période	19 517	-19 517	0	18 514	18 514
TOTAL	424 870	-13 673 (1)	411 197	16 980	428 178

(1) Dividendes distribués résultant de l'affectation du résultat de l'exercice 2002.

(2) Régularisation de la subvention et des actions propres.

(3) Régularisation des actions propres détenues suite à l'opération de fusion.

(4) Régularisation du solde de la subvention d'équipement et de l'amortissement y afférent.

(5) Dividendes sur actions propres

(6) Dépenses financées par le fonds social : ce fonds est présenté en net des dépenses effectuées.

Note E1 : Engagements hors bilan.

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Passifs éventuels	878 585	934 744
Engagements donnés	217 403	81 162
Engagements reçus	48 414	90 118
Garanties reçues	509 338	542 327
Total	1 653 740	1 648 351

Il s'agit pour cette rubrique de chiffres extra-comptables déterminés à partir des inventaires physiques communiqués par les différentes directions de la banque.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan

Note R1 : Produit net bancaire

Le produit net bancaire se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Intérêts et revenus assimilés	182 042	192 386
Commissions	34 277	34 727
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	21 400	25 564
Revenus du portefeuille titre d'investissement	8 261	8 795
Total produits d'exploitation bancaire	245 980	261 472
Intérêts encourus et charges assimilés	-126 861	-134 741
Commissions encourues	-2 203	-2 495
Total charges d'exploitation bancaire	-129 064	-137 236
Total	116 916	124 236

STB-(suite)-

Note R2 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs.

Les provisions sur créances, hors bilan et passifs s'analysent comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Dotations aux provisions / créances douteuses	-23 955	-39 808
Pertes sur créances cédées couvertes par des provisions	-11 220	-81 321
Pertes sur autres créances couvertes ou non par des provisions	-5 511	-7 731
Autres pertes	-292	-137
Reprises sur provisions créances cédées	11 417	81 774
Autres reprises de provisions sur créances	33 573	24 108
Total	4 012	-23 115

Note R3 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement

Les provisions sur portefeuille d'investissement s'analysent comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Dotations aux provisions / titres d'investissement	-18 911	-6 281
Plus values sur cessions de titres	1 679	4 333
Moins values sur cession de titres	-75	-1 882
Reprises de provisions sur portefeuille titres	2 532	4 711
Total	-14 775	881

Note R4 : Frais de personnel

Le frais de personnel se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Rémunération du personnel titulaire	-49 421	-46 714
Heures supplémentaires	-845	-1 111
Rémunération du personnel contractuel	-97	-116
Rémunération du personnel saisonnier	-16	-34
Charges sociales	-13 601	-12 891
Autres charges liées au personnel	-1 684	-1 686
Total	-65 664	-62 552

Note R5 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation se présentent comme suit :

STB-(suite)-

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Loyer	-1 837	-2 013
Entretiens et réparations	-2 223	-2 407
Travaux et façons exécutés par des tiers	-2 914	-2 673
Primes d'assurance	-370	-280
Impôts et taxes	-350	-422
Fournitures diverses	-884	-727
Rémunération d'intermediaires et honoraires	-466	-753
Transport et déplacement	-477	-665
Publicité	-596	-1 181
Fournitures de bureaux	-1 606	-2 000
Documentation	-293	-316
Affranchissement	-4 010	-3 648
Autres	-1 211	-2 201
Total	-17 237	-19 286

Note F1 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en début et en fin de la période s'analysent comme suit :

LIBELLE	31/12/2003	31/12/2002
Caisse, BCT et CCP	90 883	-52 072
Banques et organismes spécialisés	-9 696	66 049
Prêts et emprunts sur le marché monétaire	45 753	14 588
Titres de transaction	46 480	121 717
Liquidités et équivalents de liquidités	173 420	150 282

La variation s'élève à 23 138 mD et constitue une augmentation des liquidités ayant pour origine :

- Flux liés à l'exploitation 103 419
- Flux liés à l'investissement. - 7 797
- Flux liés au financement - 72 484

**RAPPORT GENERAL DES CO COMMISSAIRES
AUX COMPTES RELATIF A
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2003**

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de Banque couvrant la période du 1^e Janvier au 31 Décembre 2003, et qui font apparaître un total bilan net de 4 005 271 mille dinars et un bénéfice net de 18 514 mille dinars.

Ce résultat est arrêté compte tenu :

- D'une dotation aux amortissements de 6 565 mD.
- D'une dotation nette aux provisions de 10 763 mD.
- D'un impôt sur les sociétés de 1 632 mD.
- D'une prise en charge par l'Etat de l'emprunt BAD 6 pour un montant de 149 000 mD, intégralement affecté aux comptes de provisions sur créances classées.

Par ailleurs au 31 décembre 2003, les provisions et agios réservés totalisent 780 223 mD , soit une augmentation de 164 693 mD par rapport au 31 décembre 2002.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptables généralement admises incluant les épreuves et sondages que nous avons jugés nécessaires eu égard aux circonstances.

Nous nous sommes assurés en outre du respect des dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie en matière de classification, d'évaluation et de couverture des risques et notamment la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n°93-23 du 30Juillet 1993, n°99-04 du 19 Mars 1999 et n°2001-12 du 4 Mai 2001.

STB-(suite)-

Les analyses et commentaires développés dans :

- Les notes annexes aux états financiers
- Notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne
- Notre rapport portant sur l'évaluation, la classification des risques et leur couverture par des garanties, par des provisions et par des agios réservés,

font partie intégrante du présent rapport.

Ces analyses et commentaires font apparaître principalement une inadéquation des procédures de contrôle interne, des systèmes d'information et de sécurité informatique.

Par ailleurs, les informations financières contenues dans le rapport de votre conseil de surveillance relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003, sont conformes aux états financiers ci-dessus indiqués.

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, des diligences accomplies et à l'exception de ce qui est précédemment mentionné, nous certifions que les états financiers de la Société Tunisienne de Banque arrêtés au 31 Décembre 2003 sont, pour tout aspect significatif, réguliers et sincères et reflètent la situation financière et patrimoniale de la Banque au 31 Décembre 2003 et le résultat de ses opérations réalisées au cours de la période du 1^{er} Janvier 2003 au 31 Décembre 2003.

Tunis , le 18 mai 2004

LES CO COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mourad Guellaty

ORGA AUDIT

**RAPPORT SPECIAL DES CO COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2003
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2003. Il s'agit des opérations ci-après :

- La STB a procédé au cours de l'exercice 2003 à la cession de créances au profit de la Société Tunisienne de Recouvrement de Créances (STRC).
Les opérations de cession ont porté sur des créances d'un montant total de 13 711 mD couvertes à concurrence de 11 417 mD par des provisions et 2 171 mD par des agios réservés. Le prix de cession a été fixé à 309 mD.
- La STB a signé en 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 avec la filiale « STB SICAR » des conventions de gestion de fonds à capital risque.
Ces conventions ainsi que leurs conditions de rémunération respectives sont résumées comme suit :

Libellé	Montant du Fonds en mD	Commission de Gestion (%)	Commission de Performance (%)	Commission de Rendement (%)
Fonds STB 1	8 000	1	-	-
Fonds STB 2	8 000	1	20	10
Fonds STB 3	5 000	1	10	10
Fonds STB 4	6 500	1	10	10
Fonds STB 5	6 824	1	10	10
Base de la commission		Montant des fonds gérés	Plus values réalisées	Produit des placements

- La STB a conclu avec sa filiale « ID SICAR » trois conventions de gestion de fonds à capital risque. Ces conventions ainsi que leurs conditions de rémunération sont résumées comme suit :

Libellé	Montant du Fonds en mD	Commission de Gestion (%)	Commission de Performance (%)	Commission de Rendement (%)
Fonds STB 1	2 000	1	10	10
Fonds STB 2	2 000	1	10	10
Fonds STB 3	5 435	1	10	10
Base de la commission		Montant des fonds gérés	Plus values réalisées	Produit des placements

STB-(suite)-

Certains contrats de location sont signés entre la STB et ses filiales occupant des locaux de la STB. Les conditions annuelles d'occupation des lieux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer En dinars (TTC)	Date début de la location	Majoration par année
STRC	10 000	01/09/2001	5%
PARTENER CONSEIL	7 000	01/08/2001	5%
STB CAPITALIS	9 500	01/01/2002	5%
STB INVEST	7 080	01/07/2001	5%

Il est à noter que certains loyers demeurent impayés

En dehors de ces opérations, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations conclues par votre société pouvant entrer dans le cadre de l'un des articles précités.

Par ailleurs, votre Directoire ne nous a pas avisé de l'existence d'autres opérations conclues par votre société et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés.

Tunis , le 18 mai 2004

LES CO COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mourad Guellaty

ORGA AUDIT